



RONDE DE L'EST 2024

14 et 15 septembre 2024

Document N° :

2 - 1

DECISION N° 2

Du Collège des Commissaires Sportifs

aux concurrents n° 21 22 23 24 25 28 30

RECTIFICATIF : Suite à la sortie de route du concurrent n° 20 dans l'ES1, il est attribué un temps forfaitaire de 7:22.17 aux concurrents suivants qui n'ont pas pu rejoindre l'arrivée dans des conditions de course :
21, 22, 23, 24, 25, 28

En ce qui concerne le concurrent n° 30 puisque qu'il fait parti du Challenge PROMO le temps forfaitaire qui lui sera attribué est celui qu'il a effectué lors de l'ES 3 soit 9:36.17

Le Président du Collège	Membre du Collège	Membre du Collège
Béatrice TRICARD 25363/1912	Jean-Pierre OLLIVIER 19014/1906	Christian ALBANY 13792 / 1905

Remis :

aux concurrents n° 21 22 23 24 25 28 30

Date

15/09/24 11h00

Date

Affiché le :

15/09/24 11h10